



Théorie de la sécurité globale : rétrospective et perspectives

► **Par le Commandant Eric DUFÈS,**

Responsable pédagogique « Gestion des risques et des crises », ENSOSP

Mots-clés : Sécurité globale, sécurité, situation de crise, dangers, menaces, pluridisciplinaire, théorie, historique, perspectives.

En ce début du 21ème siècle, l'humanité vit dans un monde global, complexe et instable. Un monde où la sécurité devient une préoccupation sociétale centrale. Déjà en 1986, le sociologue Ulrich Beck pointait, dans son ouvrage « La société du risque », l'expansion et la gravité des risques contemporains : « ce n'est plus l'existence d'un individu qui est menacée, mais plus globalement l'existence de l'humanité entière, voire de toute forme de vie sur notre planète » (Perreti-Watel, 2000). A tout moment, il faut s'attendre à des déséquilibres de tous ordres agitant le spectre d'une situation de crise.

En raison de cette inquiétude, la sécurité, et son antonyme l'insécurité, s'invitent de plus en plus systématiquement dans les discours, les slogans, les débats politiques, les médias et les écrits scientifiques.

Chacun tente, en fonction de ses domaines de prédilection, de répondre aux questions que soulève la sécurité.

Mais de quoi parlons-nous exactement ? Parler de sécurité pourrait être une invitation à cerner les différentes approches historiques et contemporaines de celle-ci, à tracer les contours des transformations conceptuelles de la sécurité et d'éclairer de points de vue la théorie de la sécurité globale.

1. Premières approches compréhensives sur la sécurité

1.1. Quelques traces explicatives du terme sécurité

La question de la sécurité n'est pas une interrogation particulière de notre temps. De tout temps, les êtres humains ont vécu à proximité de dangers avec l'idée de peurs, de craintes, d'angoisses et d'incertitudes. A chaque époque historique et en fonction de la représentation, perception et sensibilité des individus, il est possible de retrouver la trace de différentes explications et interprétations sur la sécurité.

a) Indication antique

Les premières traces de l'usage du terme sécurité remontent à la Grèce antique. Retraçant l'histoire de la guerre de Péloponnèse, Thucydide (460 à 400 av. J.-C.) disait « les Grecs sont disposés à affronter le danger de la bataille »¹ mais « la sécurité, qui chez les autres hommes est le résultat de la bienveillance, a été chez nous l'effet de la peur »². Quelques années plus tard, le philosophe grec Aristote (384 à 322 av. J.-C.) réfléchissait à ce que pourrait être la sécurité ontologique. Selon lui, la Nature aurait doté tout être humain d'au moins deux traits communs : le premier suppose qu'il est un être animal social. Le deuxième suggère qu'il a besoin de bonheur, de *philia* (d'amitié en grec) et d'*humanitas* (d'humanité en latin). En approfondissant sur ces deux caractères communs, Aristote énonça deux principes : 1. Les individus ont une tendance naturelle à s'associer entre eux dans trois principaux secteurs : la famille, le village et la cité (*polis* en grec). Au sein de ces trois ensembles, l'individu social s'adjoindrait aux autres pour prétendre à une certaine sécurité. 2. La finalité pour tout individu est la quête au bonheur. Mais, cette recherche du bonheur nécessiterait de rechercher et d'acquérir de la liberté, de la vertu et de la richesse. Alors, un individu parviendrait à vivre dans le bonheur s'il arrive à obtenir une certaine sécurité individuelle.

A cette même époque, les savants grecs donnèrent au terme sécurité deux significations opposées : *asphaleia*, voulant dire « sécurité, certitude et sureté » et *sphallo*, traduisant le fait de « trébucher, se tromper, tomber » (Ceyhan, 1998). Un peu plus tard, nous pouvons également retrouver en latin une double acception du terme sécurité provenant soit de la particule *sine* (sans), soit de l'idée de *cūra* (soin, soucis). Mis bout à bout *sine cūra*, signifierait « l'absence de soin ». Etrange parenté qui s'oppose aujourd'hui au sens commun donnée à la sécurité. Mais *cūra* est aussi un dérivé de l'adjectif *secūrus*, « libre de soins et de soucis ». Par la suite, *cūra* et *secūrus* procureront l'origine du mot *securitas*, signifiant « l'absence de souci, la tranquillité, la sureté » (Née, 2009).

Un peu plus tard et dans la continuité de ces pensées philosophiques grecques

1. THUCYDIDE et FIRMIN-DIDOT (1833). Histoire de la guerre du Péloponnèse. Firmin Didot frères. Bibliothèque municipale de Lyon.

2. Ibid. p 10.

et latines, la vie des Stoïciens s'organise autour des approches de tranquillité, de quiétude, de sagesse, de joie et de liberté. Selon eux, pour arriver à ces états, l'individu doit « neutraliser les affects, éliminer le désir, être roi en soi » (Pieiller, 1993). Très clairement, l'idéal stoïcien s'inscrit lui aussi dans la quête du bonheur. Prenant la quintessence de cette signification, Sénèque ira jusqu'à écrire : « le bonheur se résume en une sécurité sans faille »³. Il parle aussi, en tant qu'homme d'Etat, de la sécurité comme « l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse » (Rothschild, 1995). Enfin, Cicéron (106 à 43 av. J.-C.), homme d'Etat romain, parle de la sécurité comme « l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse » (Rothschild, 1995).

A travers ces premières traces philosophiques et étymologiques, si nous devons synthétiser la signification de sécurité, il serait possible de rentrer doucement dans celle-ci par les encablures de la tranquillité, du bonheur et des peurs.

b) Indication mystique⁴

L'évolution des civilisations face aux dangers et menaces montre sans conteste la transformation des mentalités quant à l'(in)sécurité. De la période préhistorique jusqu'au XVII^e siècle, les populations pensèrent que les fléaux, calamités, conflits et autres aléas provenaient de la main de Dieu. Les individus considérant la survenue de ces phénomènes comme « un avertissement divin, Dieu fixant le cadre dans lequel les hommes peuvent évoluer sans provoquer sa colère » (Pfister, 2002 ; Walter, 2008). Que Dieu puisse punir les humains sembla être naturel pour chaque individu durant de nombreuses années, venant d'une croyance ancrée dans la pensée sociale. Parfois, les individus iront même jusqu'à caractériser certains phénomènes dans la symbolique des personnages de la mythologie. Zeus⁵ en est un modèle flagrant. Armé de la foudre, il est capable de punir les hommes d'un coup d'éclair ou de manipulation de nuages. Représenté comme le maître de la destinée de chacun, il est aussi perçu comme le maître du temps météorologique faisant ainsi craindre l'humanité des phénomènes venus du ciel : orages, foudres, tempêtes et canicules. Très tôt, les individus craignent le ciel et expriment des inquiétudes dès la parution de dérèglements climatiques ou lors de pluies d'étoiles filantes.

Quoi qu'il en soit, les humains pensèrent que le danger pouvait tomber sur leurs têtes dès qu'ils n'étaient pas « sages ». En effet, il semble que les comètes, les astéroïdes, les météorites et astrolèmes ont généré de la peur à ces époques. « La chute sur terre d'objets célestes a alimenté légendes et craintes » (Babin, 2005). Toujours considérés comme de mauvais augures, ces objets cosmiques ne cessèrent de frapper de terreur les individus.

3. « Summa vitae est solida securitas ». In *Entretiens-Lettres à Lucilius*, Sénèque. Edition établie par Paul Veyne (2007). Editions Laffont, collection Bouquins. 1094 p.

4. Qui à trait aux mystères divins, au mystère d'une religion.

5. Dieu grec, appelé Jupiter par les romains.

L'origine mystique de ces déluges, éruptions volcaniques, famines, maladies, guerres... et ces inéluctables morts était alors le trait caractéristique du traitement des désastres et des catastrophes par les sociétés anciennes. Malgré des actes de dévotion et autres invocations aux puissances divines, les phénomènes surnaturels se succédèrent et manquèrent d'intelligibilité. Les miséricordes célestes resteront encore durant de nombreuses années dans la mémoire collective... et nous pourrions conclure qu'il existe encore dans certaine conscience collective l'idée de la puissance des astres et de la providence divine vis-à-vis de l'(in)sécurité.

c) Indication métonymique⁶

A l'aube du siècle des Lumières, les individus prennent conscience de l'innocuité des châtiments divins, des mythes et de la fatalité grâce aux premières explications scientifiques des phénomènes dangereux. Véritable révolution de l'art, de la pensée et des sciences, cette période de l'histoire transforme le rapport de l'Homme à la religion, à la nature, au monde et aux autres. Eclairés par les sciences, les savoirs et les connaissances, les esprits de savants⁷, d'inventeurs⁸ et de philosophes⁹ forment un mouvement intellectuel européen expliquant certains phénomènes. L'heure est enfin venue de comprendre les processus et les mécanismes liés à la sécurité.

A travers leurs apports, les Lumières expliquent les droits et les libertés de chaque individu et dénoncent les pouvoirs monarchique et catholique. Deux hommes vont principalement marquer cette époque sur ces objets que sont le pouvoir et la liberté pour représenter la sécurité : le premier est Thomas Hobbes (1651), qui considère que l'insécurité se situe principalement au niveau d'une menace humaine, car « l'homme est un loup pour l'homme » ce qui conduit à « la guerre de chacun contre chacun » ou de tous contre tous. De là, Hobbes pense que la sécurité devrait être assurée exclusivement par l'Etat en détenant un pouvoir absolu sur la liberté de chacun.

Le deuxième est Jean-Jacques Rousseau (1762), qui s'oppose à l'approche de Hobbes. Rousseau condamne cet Etat considéré comme étant le seul responsable de la sécurité de ses citoyens. Sa représentation de la sécurité postule qu'elle dépendrait de l'égalité de tous et ne pourrait pas se subsister à la liberté de chacun. Il faudrait « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »¹⁰. Ici, la liberté représentant la sécurité passe par un pacte social qui n'aurait pas vocation à être une aliénation au profit d'un Etat tout puissant. Il constitue au contraire un contrat

6. Qui relève d'une opération linguistique et cognitive qui a essentiellement une fonction référentielle, en ce qu'elle autorise l'emploi d'un objet pour en représenter un autre. Ici, la liberté pour la sécurité.

7. D'Alembert (1717-1783) et Diderot (1713-1784) publient l'Encyclopédie épaissée de 28 volumes. Elle s'attaque aux horreurs de la guerre, aux excès de pouvoir et au fanatisme religieux.

8. Figures emblématiques des sciences, Newton (1642-1727) conçoit la théorie de la gravitation universelle et Pascal (1623-1662) conçoit la machine à calculer.

9. Le philosophe Spinoza (1632-1677) écrit l'Ethique où il concilie déterminisme et liberté. Montesquieu (1689-1755) défend la séparation des pouvoirs pour la protection de la liberté des individus.

10. Dans Du contrat social (1762), Livre I, chapitre 6.

social où chacun s'engage à l'égard de tous dans un souci de soumission à la volonté générale. En résumé, dans ces deux approches, la signification de la sécurité est intimement liée à la notion de liberté.

d) Indication juridique

En 1789, les représentants du peuple français proclament la Déclaration des Droits de l'homme, qui mêle des dispositions concernant l'individu et la Nation. Elle fait suite à la révolution française poussée par un sentiment de peur, de fatigue¹¹ et d'exaspération¹². Elle définit des droits « naturels et imprescriptibles » comme la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Dans son article 2, elle précise que : « Le but de toute association politique et la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ».

A l'époque, la transcription du droit fondamental à la sûreté n'était pas à confondre avec le droit à la sécurité. La notion de droit à la sûreté devait « s'entendre strictement comme le droit de ne pas être arrêté, accusé ou détenu arbitrairement, ni d'être exposé à des peines qui ne seraient strictement et évidemment nécessaires » (De Montbrial, 2007).

Sur ces fondements, la Déclaration de 1789 ne dispose pas de droit à la sécurité en tant que telle mais le suggère. Son existence peut « se déduire de ce texte comme une condition de l'exercice des libertés fondamentales qui y sont par ailleurs consacrées » (De Montbrial, 2007). Plus tard, d'autres textes viendront susciter le droit à la sécurité sans jamais vraiment lui consacrer un article propre, comme par exemple, dans l'article 12 de la Constitution de 1946 qui affirme « la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales ». Plus tard, l'existence d'un droit à la sécurité sera publiée.

Liberté et sécurité, voilà deux droits qui demanderaient une conciliation délicate, un juste équilibre. La sécurité, qui inhibe pour un temps les dangers, serait la condition d'un exercice paisible des libertés. En revanche, il serait fort probable de ne pas pouvoir assurer la sécurité sans empiéter sur la liberté.

1.2. Différentes approches sur la notion de sécurité

A la suite des éclairages philosophiques des Lumières, les débats et recherches sur la sécurité se sclérosent pendant de nombreuses années. Seuls quelques militaires continuent à alimenter le débat mais toujours sur le même paradigme, celui de la défense. Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale et le début de la guerre froide pour voir apparaître de nouvelles approches sur la

11. En 1779, le pays est touché par une canicule mortelle : plus de 200 000 personnes décèdent. La sécheresse de 1785 décime les troupeaux français.

12. Par le déséquilibre financier du royaume, par de mauvaises récoltes, par la disette, par les privilèges accordés aux nobles, par la lourdeur des impôts, etc.

sécurité. Dans un de ses articles, Walt (1991) parle de « l'âge d'or des études de sécurité ».

Dès la fin des années 1970, l'approche néolibérale occupe le devant de la scène des études de sécurité. La notion de sécurité s'observe, s'étudie et se débat à l'aide des Relations Internationales. Kenneth Waltz (1979), un des pères fondateurs de cette approche, va écrire : « Dans l'anarchie, la sécurité est le but le plus élevé. C'est seulement si la survie est assurée que les Etats peuvent poursuivre en sécurité d'autres objectifs tels que la tranquillité, le profit et la puissance » (Macleod, 2004). Certes, les fondements de la conception néoréaliste de la sécurité s'appuient principalement sur le droit international, la géopolitique et les institutions internationales. Toutefois, ils se confondent aux notions de défense avec pour principal but : l'équilibre des puissances.

Seulement, après de vastes débats d'ordre théorique et méthodologique, l'approche néolibérale est considérée, par une communauté de savants, comme trop étroite. D'où l'apparition d'une approche ambitieuse : celle des constructivistes.

Née après les conséquences des crises pétrolières des années 1980, l'approche du constructivisme dominant se pense à l'aide des questions de type « Comment ? » contrairement aux néoréalistes qui pensaient avec des « Pourquoi ? ». Elle cherche à comprendre comment les sujets composent leur sécurité. L'idée est de disposer d'une approche capable de s'adapter facilement aux réalités sociétales. Barry Buzan (1983), pionnier de cette approche, basée sur une non-vision étato-centriste, théorise la question de la sécurité en proposant de subdiviser son étude en cinq secteurs : militaire, politique, sociétal, environnemental et économique (cf. Tableau 1). Dans chacun des secteurs, il définit ce que pourrait être la sécurité. Buzan évoque le fait que chaque secteur peut être étudié seul ou bien avec un ou plusieurs autres.

Tableau 1 :

Les cinq définitions sectorielles de la sécurité (Buzan, 1983)

Secteurs de sécurité
La sécurité militaire renvoie à la capacité des Etats de conduire des offensives armées contre d'autres Etats, à la capacité de faire face à une offensive armée provenant d'autres Etats et à la perception que les Etats ont de leurs intentions respectives.
La sécurité politique concerne la stabilité organisationnelle des Etats, des systèmes de gouvernement et des idéologies qui les légitiment.
La sécurité sociétale concerne la préservation ou le maintien de valeurs centrales - fondant le Nous, pourrait-on dire - comme la langue, la culture, la religion, l'identité nationale, les coutumes, et les traditions.
La sécurité environnementale renvoie, à la préservation du milieu naturel ou de l'écosystème comme élément de soutien à toute activité humaine.
La sécurité économique renvoie à l'accès et au contrôle de ressources matérielles, financières et commerciales nécessaires à la puissance de l'Etat et au maintien d'un niveau acceptable de bien-être.

En quelques années, il procure une réflexion de fond à la notion de sécurité et favorise l'émergence d'un groupe de chercheurs autour de sa pensée. Ils se réunissent sous l'appellation de Critical Security Studies¹³ surnommé « Ecole de Copenhague ». Leur approche réflexive s'articule autour de trois objectifs : 1. Elargir les programmes de recherche au-delà des seuls aspects des relations internationales. Selon Ole Wæver, « un problème devient un problème de sécurité, non quand on constate une augmentation des conflits et des risques attenants pour un État donné, mais quand les agents sociaux l'appellent problème de sécurité afin de pouvoir lui appliquer certaines règles, certaines modalités qu'ils ne pourraient pas appliquer autrement » (Bigo, 1998). 2. Développer un nouvel objet référent : la sécurité sociétale. Selon Wæver (1997), depuis la fin de la guerre froide entre les deux blocs, ce n'est plus l'Etat qui est directement menacé mais plutôt la société. L'hypothèse est faite selon laquelle les préoccupations sécuritaires de l'Etat et celles des individus doivent se rapprocher. 3. Construire la sécurité comme un acte de langage. Cette conception discursive¹⁴ se nomme la « sécuritisation ».

A cette époque, ces études critiques de la sécurité offrent de nouvelles grilles d'analyse s'appuyant sur d'éminents spécialistes de ces questions. Seulement, elles laissent peu à peu place à un autre courant de pensées : le constructivisme critique. Contrairement aux théories internationales, cette nouvelle approche constructiviste considère la sécurité humaine et sociétale comme fondamentale. Dans cette mouvance, Keith Krause et Michael Williams cherchent à susciter le débat analytique sur la signification de la sécurité et « sur les possibilités d'y penser autrement » (Macleod, 2004). Pour eux, les approches précédentes donnent trop d'importance à l'Etat au détriment d'autres sujets de la sécurité. Ils mettent ainsi sous le feu des projecteurs dans leur approche théorique : l'individu et la société, comme objets principaux de la sécurité. Keith Krause (2004) affirme même que « toute tentative d'imposer des programmes de recherches sur les études de sécurité écartant l'une des deux approches constructivistes critiques et dominantes serait, d'un point de vue conceptuel et même pratique, totalement irrecevable ».

Sous l'influence d'un monde en quête de compréhension dans le domaine de la sécurité, un autre courant voit le jour : l'approche postmoderne. Elle se développe autour d'une philosophie politique et sociale, avec pour principaux artisans Ken Booth et Richard Wyn Jones. Ensemble, ils centrent leurs recherches sur l'émancipation de l'individu. Pour Booth (1997), la signification de l'émancipation se traduit par la libération des gens, « en tant qu'individus et groupes, des contraintes sociales, physiques, économiques, politiques et autres, qui les empêchent d'entreprendre ce qu'ils choisiraient de faire librement ». Quant à Wyn Jones (1999), il avance dans ses différentes études, qu'il ne faut pas accorder de privilège à une entité plus qu'à une autre comme sujet de sécurité, même s'il a une préférence naturelle pour l'individu comme « ultime référent » de la sécurité. Toutefois, les postmodernistes veulent éviter d'affaiblir leur notion de la sécurité en l'édifiant avec des objets autres que l'Etat. Ils rejettent toute vision globalisante dans un univers où il serait possible

13. Etudes critiques de la sécurité.

14. Qui repose sur le raisonnement.

de tout comprendre, se méfiant des approches qui prétendent apporter toutes les réponses avec des théories générales.

2. Une lecture des mutations contemporaines des concepts de sécurité

2.1. Examens et essai de définitions

La question de la sécurité n'est pas une interrogation particulière de notre temps. Pourtant, à ce jour, il n'existe pas de définition consensuelle sur cet objet. Peut-être aussi parce que la sécurité couvre différents champs impliquant ainsi différents points de vue. Cependant, dans le cadre de cette étude, nous allons essayer de gommer certaines ambiguïtés notionnelles que ce terme génère et d'éclairer certaines facettes théoriques du visage de la sécurité.

Selon le dictionnaire historique de la langue française, la sécurité se définit comme « l'état d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui se croit à l'abri du danger » (Rey, 2010). Un peu plus loin, ce même dictionnaire considère la sécurité comme « une situation exempte de dangers, qui détermine la confiance ». Quant à l'Académie Française (1776), elle définit le terme de sécurité comme une « confiance, tranquillité d'esprit bien ou mal fondée, dans un temps, dans une occasion où il pourrait y avoir sujet de craindre » (Warusfel, 1994). L'analyse de ces définitions montre leur caractère socio-psychologique du fait qu'elles convoquent les dimensions d'état d'esprit, de croyance et de confiance. Ici, l'état d'esprit des sujets sociaux correspondrait à des dispositions données dans des situations situées où la combinaison des composantes cognitives et affectives caractériserait respectivement une croyance (représentation d'être en sécurité) et une confiance (sentiment d'être en sécurité).

Au-delà de ces premières considérations définitionnelles, il semble assez difficile de dégager une définition précise avec une signification agréée par tous. Les acteurs et références que nous avons pu rencontrer ou étudier, n'en n'ont pas une acceptation universellement partagée. Tout dépend du choix des angles disciplinaires et du cadre théorique convoqués avec lesquels la sécurité va être éclairée et traitée. Par ailleurs, certains scientifiques délimitent la sécurité en fonction du choix de l'objet référent auquel elle s'attache : par exemple, l'Etat, la société ou l'individu. Toujours dans le même esprit de compréhension de ce terme sécurité, nous avons alors pris le soin d'établir un tableau d'approches comparées entre ces trois objets référents (cf. Tableau 2). Nous nous sommes attachés à extraire quelques points clés à partir de définitions retenues. Quels constats pouvons-nous faire de cet essai comparatif ? Premièrement, le choix de l'objet de référence détermine considérablement la structure de la définition ainsi que ses composantes. Deuxièmement, en fonction de l'approche utilisée, la définition de la sécurité varie, se transforme et incorpore plus ou moins des éléments. Enfin, troisièmement, en fonction des époques, des lieux, des espaces, des effets de mode et des influences économiques, politiques et sociales, la signification du terme sécurité va considérablement

varier. C’est dire, combien il est difficile d’écrire et de fixer une normalisation, voir une signification commune de la sécurité.

Tableau 2 :
Primo-approche comparative de définitions relatives à la sécurité

Objet référent	Points clés
L'Etat	• Défense d'un espace, d'un territoire, d'une constitution, de la législation ; • Protection de valeurs, d'idées, de doctrines, d'une culture, d'idéologies, de symboles ; • Conservation des volontés et ambitions politiques, et des institutions s'y référents.
La société	• Sécuriser l'identité (la langue, la foi...), la nation ; • Soutenir les associations, les coutumes ; • Contexte évolutif, conditions changeantes, situations variables.
L'individu	• Caractère universel ; • Besoin humain ; • Niveau minimal de survie ; • Protection individuelle ; • Atteintes à l'être et/ou à ses biens.

Pour couronner les quelques définitions retenues, nous proposons de rajouter celle du Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité (CQRSPC) qui envisage la sécurité comme étant « un état où les dangers et les conditions, pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel, sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C’est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l’individu et à la communauté de réaliser ses aspirations » (2010). Reprenant les notions de dangers et de dommages engendrés, cette définition établit la sécurité comme étant un état précaire de tranquillité et de bien-être, en quelque sorte, un état d’équilibre plus ou moins stable et durable. En prolongement de cette approche, l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) évoque que : « la sécurité doit être considérée comme un état résultant d’un équilibre dynamique qui s’établit entre les différentes composantes d’un milieu de vie donné » (Maurice et al., 1998).

Comme nous pouvons le constater dans ce premier examen, les définitions des différents chercheurs sur le concept de sécurité sont larges et diverses. Toutefois, sur la base d’une analyse globale de définitions variées, nous considérons la sécurité comme pouvant être « l’état de sérénité d’un système obtenu à partir d’un ensemble de dispositions favorables qui tend à assurer un niveau d’équilibre stable et durable de celui-ci ». Par système, nous entendons tout ou partie qui le compose, c’est-à-dire chaque individu, bien, organisation, société ou environnement, sur laquelle la sécurité pourrait porter. En outre, les dispositions visées dans cette définition sont entendues aussi bien comme une prescription énoncée dans une norme au sens juridique, comme

une interdiction ou une injonction au sens d'une pensée sociale et/ou comme une intention, une cognition et un affect au sens d'une attitude psychologique. Enfin, parler d'un niveau d'équilibre stable et durable représente un vœu pieux pour chacun des objets référents sachant que la constante évolution du monde suppose la variabilité de celui-ci. Quoi qu'il en soit, la durabilité d'un niveau d'équilibre suscite l'idée d'une certaine résistance dans l'espace et le temps, même si, généralement l'équilibre se caractérise par une ambivalence entre la probabilité d'une déstabilisation et la nécessité d'une consolidation. Pour terminer l'état de la question sur la signification de la sécurité, il serait utile de rappeler l'existence de visions très différentes et non moins partagées sur cette dernière. Pourtant, le statut contemporain de la sécurité lui confère un droit d'usage universel qui fait en sorte de le parsemer quotidiennement dans les débats, les articles et autres environnements verbaux ou écrits. Autrement dit, la sécurité trouve désormais une résonance dans la conscience collective.

2.2. Penser la sécurité : des concepts variés

Penser la sécurité, serait-elle une impensable pensée ? A priori non, car la variété des concepts de sécurité se retrouve dans de nombreuses études et utilisations qui lui sont consacrées. En fonction des approches, la sécurité se considère comme un état, une action, un concept, une discipline... une pratique d'où des significations très éclectiques. Aussi, son interprétation et sa compréhension ne sont pas universellement partagées. Selon l'angle d'observation porté, la sécurité fait apparaître différentes caractéristiques qui permettent de la qualifier comme un objet polymorphe. En fouillant différents champs de la sécurité, nous avons l'humilité de proposer ici quelques matériaux et traces conceptuels sur la sécurité économique, humaine, publique et civile, afin de prétendre à une pensable pensée sur cet objet.

En 1964, Pierre Clair écrivait déjà que « l'évidente recherche contemporaine de la sécurité est pratiquement absente des interprétations de la théorie économique ». Malgré cet avertissement et bien que le Fonds Monétaire International (FMI) fut créé, le concept de sécurité économique reste encore jeune et fragile dans sa formulation. Il pousse sur un terreau d'interconnexions et d'interdépendances des systèmes, de viabilité des finances publiques, de dépréciation des monnaies, de variabilité du cours des matières premières et d'un ralentissement des productions et de la consommation. C'est pourquoi, Balzacq (2003) pose que « la sécurité économique concerne la capacité de l'Etat à accéder aux ressources stratégiques et aux marchés nécessaires au maintien de sa puissance et de son bien-être ». Cela concerne l'accès aux ressources (finances, produits et matières premières) nécessaires pour maintenir un niveau de vie équilibré et un pouvoir étatique stable. Désormais, la stratégie de sécurité économique recherchée pourrait se caractériser par un rééquilibrage de la prévention des contagions, le renforcement de la solidité des banques, la maîtrise des sources de risques, l'assainissement des bilans budgétaires, l'adoption de politiques prudentielles, une réforme de la réglementation financière, l'accompagnement des économies émergentes sur la place du marché mondial... au risque de voir perdurer une situation de vulnérabilité. La résilience du système financier planétaire passe par là. D'où le

bien fondé de prévenir, de détecter et de protéger les économies individuelles, locales, régionales, nationales et internationales.

En 1994, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit pour la première fois le concept de sécurité humaine comme : « la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et [...] la protection contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté ». Ce concept interroge les droits et les besoins des individus et des communautés confrontées à l'extrême pauvreté, aux problèmes d'accès à l'éducation, à des situations de conflit et de post-conflit, ou aux dommages de l'environnement. En même temps, il s'intéresse aux libertés fondamentales, à la dignité humaine, ainsi qu'à la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité (Sané, 2009). Aujourd'hui, ce concept de sécurité humaine peut être observé comme un « paradigme en formation pour assurer, d'une part, une meilleure connaissance des risques et des menaces à grande échelle qui évoluent rapidement et qui peuvent avoir des répercussions considérables sur les individus et les populations, et, d'autre part, une mobilisation accrue de la vaste gamme d'acteurs réellement engagés dans la formulation de politiques participatives dans les divers domaines que cette sécurité englobe aujourd'hui » (UNESCO, 2001). Une des grandes hypothèses de base de la sécurité humaine est que chacun, à partir du moment où il vit en toute tranquillité, peut devenir l'architecte de sa propre sécurité ainsi que celle de la société. Axworthy (1999) parle d'un « contexte propice au développement humain ».

Depuis fort longtemps des forces de l'ordre constituées veillent à la sécurité des personnes et des biens en faisant appliquer la loi (Bauer et Pérez, 2009). Telle est la colonne vertébrale du concept de sécurité publique. Face au développement graduel des phénomènes d'insécurité sociétale, les politiques publiques de sécurité se sont fortement transformées ces dernières années dans un souci constant d'adaptation. Les réformes légales et pragmatiques des processus de sécurité publique (1985, 1995, 2001, 2002, 2003, etc.) « se sont succédées mais de nombreux problèmes demeurent » (Heilmann, 2012). Chaque période a essayé de construire des piliers de protection, de vigilance, de répression, de prévention et de pouvoir de police. En ce sens, le code de la sécurité intérieure précise que « la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. (A ce titre), l'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, aux respects des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens ». Mais, juguler l'insécurité publique devient aujourd'hui difficile sous la pression de nombreux impératifs tels que la Loi organique relative aux lois de finances, la révision générale des politiques publiques, etc. Reste à inventer d'autres dimensions du concept de sécurité publique comme celles imaginées dernièrement : coopération des polices européennes, utilisation de systèmes de vidéosurveillance, modernisation des fichiers de police, usage de la biométrie, institutionnalisation de réserves de gendarmerie et de police. A suivre...

Dernier concept étudié ici, celui de sécurité civile. Inspirée d'une histoire juridique récente, la sécurité civile française s'est fondée sur une construction empirique issue directement d'une nécessité absolue pour les populations de faire face, au jour le jour, à la montée des risques courants, naturels et technologiques. Elle est passée progressivement de la notion de « Défense passive » à celle de « Protection civile », puis à celle de « Défense civile », pour finalement arriver aujourd'hui à celle de « Sécurité civile ». Depuis 2004, la philosophie conceptuelle se décline à travers l'article 1er de la loi de modernisation de sécurité civile : « la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement, contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées ».

La sécurité civile à la française s'appuie largement sur les sapeurs-pompiers qui comptent environ 195 000 volontaires, 45 000 professionnels et 10 000 militaires. Mais, les interventions étant de plus en plus nombreuses, diverses et spécifiques, le système de sécurité civile modernisé reste encore insuffisant et complexe, donc vulnérable. Comme le suggèrent Viret et Queyla (2008), « la sécurité civile française ne doit certainement pas son image positive à la complexité de ses structures et moyens, ni à l'enchevêtrement des compétences et responsabilités qui la caractérisent ». Alors, comment faire pour répondre aux nombreuses sollicitations opérationnelles avec des problématiques résiduelles, notamment, une diminution des ressources ? L'enjeu actuel est là ! Dans le cadre de cette étude, nous n'avons volontairement et succinctement présenté que quatre concepts où s'inscrit la sécurité. Dans la jungle de l'insécurité planétaire, il existe encore bien d'autres domaines où les concepts de sécurité sont convoqués, comme par exemple, la sécurité routière, la sécurité alimentaire, la sécurité privée, la sécurité informatique, etc. Chacun d'entre eux demanderait et mériterait d'être largement développé dans des travaux de recherche. Malgré ces insuffisances scientifiques, la question de la sécurité devrait s'appréhender désormais dans une approche globale. Alors, nul doute que nous sommes entrain de vivre une profonde transformation de la manière dont la sécurité est pensée, définie, conceptualisée, théorisée, appliquée et pratiquée.

3. Apporter une pierre théorique à la sécurité globale

Onze septembre 2001 : la chute des tours du World Trade Center viennent sonner le glas de la raison engendrant un autre rapport avec les questions de sécurité. Comme un appel à l'émotion, ces actions terroristes ont donné le « La » à quiconque voudrait l'entendre. « Il suffit de demander au quidam ce qu'il faisait ce 11 septembre pour s'en rendre compte : chacun ou presque s'en souvient, vous donnera des détails sur ce qu'il était en train d'effectuer lorsqu'il a appris la nouvelle » (Heiderich, 2009). C'est pourquoi, à la lumière des terribles événements du début du 21ème siècle, la sécurité s'est démocratisée en devenant une des préoccupations majeures de tout à chacun. Jusque là enfermée dans des représentations conceptuelles désuètes, le modèle de

sécurité demande à être repensé à l'aide d'une approche globale, loin d'une vision trop sectionnée.

3.1. L'exigence d'une autre approche de la sécurité

La volatilité des biens, l'érosion des solidarités, la virtualité des valeurs économiques, l'asymétrie des violences et la furtivité des menaces se conjuguent et fragilisent ainsi la société. Cette société « urbaine, mobile, vulnérable » (Lussault, 2013) n'est plus à être considérée comme normale ou totale, mais comme globale. Les faits le montrent quotidiennement, les caractéristiques de la société globale, telles que complexité, immédiateté, incertitudes... ne paraissent pas maîtrisables. Il serait sûrement utile de disposer « d'une pensée globale du monde entier, une pensée qui avance le plus loin possible dans la saisie des problèmes » (Touraine, 2013). Dans ce contexte, ne vaudrait-il pas mieux préparer les esprits à assurer une sécurité globale pour pouvoir vivre dans ce nouveau monde global ?

« La Terre est devenue un siège éjectable, qui ne fait plus de distinction entre les riches et les pauvres, les Noirs et les Blancs, le Nord et le Sud ou l'Est et l'Ouest » (Beck, 1986). Le monde globalisé, à défaut d'être plus dangereux, est devenu plus instable et plus complexe. Les systèmes sont devenus de plus en plus interdépendants dans la mondialisation, d'où une complexification des équilibres au niveau de la planète. Un des exemples le plus flagrant de ces dernières années est celui du 11 mars 2011, au Japon. Au départ, il s'agit d'un phénomène sismique de magnitude 9 qui va très rapidement conduire à un accident nucléaire majeur à la centrale de Fukushima-Daiichi. En cascade, un déplacement massif de la population japonaise se produit sur des dizaines de kilomètres, puis, une pollution radiologique de la mer entraînant des restrictions planétaires de la consommation des produits maritimes, etc. Autre exemple : quelques jours d'éruptions volcaniques en Islande et, immédiatement, la majorité des aéroports européens se voient dans l'obligation de bloquer des milliers de passagers en leur sein, créant une panique généralisée sans pouvoir entrevoir une réponse adaptée de sécurité dans une société moderne. Demain, tout à l'heure, n'importe quand un événement peut venir rompre l'équilibre dans lequel l'individu vit. Nous sommes tous concernés et égaux face aux enjeux de la sécurité. A mesure que le monde évolue, de nouveaux dangers et de nouvelles formes de menaces apparaissent traduisant de nouveaux défis sécuritaires. Comme le dit la célèbre phrase de Talleyrand : « Quand il est urgent, c'est déjà trop tard ! ».

Il est donc urgent, non pas d'attendre la providence, mais d'avoir une démarche réflexive envers l'objet de sécurité. Même s'il est particulièrement difficile de prévoir les défis critiques de demain, la sécurité fait appel aujourd'hui à de nouvelles intelligibilités. « Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action » disait Bergson (1969). Alors, penser une nouvelle sécurité serait-elle une pensable pensée ?

Dès le début des années 2000, un changement de paradigme sur la sécurité s'opère en France. Par une approche systémique et prospective, de profondes mutations ministérielles, institutionnelles et scientifiques voient le jour. A

l'époque, le directeur de l'IHESI, Jean-Marc Berlioz prône un rapprochement serré entre la police et les militaires et propose de percevoir les liens entre défense et sécurité « en termes de coopération et de continuité, et non pas sous l'angle d'une substitution/annexion » (Hingray, 2003). Là, surgissent les prémices d'une autre vision de la sécurité. Avec elle, le premier diplôme français en sécurité globale est mis en place sous la direction du professeur Laclémence à l'Université Technologique de Troyes (UTT). Pour ce dernier, « au terme de « sécurité », il paraît préférable pour commencer d'employer celui de « sécurité globale » (2005). A la croisée des sciences humaines et de celles de l'ingénieur, cette formation universitaire jette les bases d'un concept novateur. Dans cette nouvelle mouvance, l'IHESI devient l'INHES en septembre 2004 dépassant ainsi les simples frontières de la sécurité intérieure. Lors de cet événement, le ministre de l'intérieur parle de ce nouvel institut comme un véritable outil capable d'étudier la sécurité de façon élargie dans une logique interministérielle.

De là, émane une première définition de la sécurité globale qui la caractérise comme « la capacité d'assurer, à une collectivité donnée et à ses membres, un niveau suffisant de prévention et de protection contre les risques et les menaces de toutes natures et de tous impacts, d'où qu'ils viennent, dans des conditions qui favorisent le développement sans rupture de la vie, des activités collectives et individuelles » (INHES, 2003). Puis, dans cette même logique, l'Agence nationale de la recherche met en place, dès 2006, un programme de recherche sur les concepts, systèmes et outils pour la Sécurité Globale. Comme si cela ne suffisait pas, les conclusions du rapport d'Alain Bauer (2008), remis au Président de la République, confirment les besoins de réunir les différents protagonistes de la sécurité. Ainsi, le CSFRS est érigé avec pour objectif de fédérer les synergies de formation et de recherche sur les nouveaux enjeux de sécurité qu'exigent les transformations actuelles du monde. Parallèlement, l'IERSE fusionne avec l'INHES pour devenir l'INHESJ avec pour mission de développer une expertise en sécurité globale. Passant d'une tutelle du ministre de l'intérieur à celui du premier ministre, ce nouvel établissement prend encore une autre dimension soulignant ainsi la volonté de réunir et d'élargir les différentes composantes de la sécurité. Derrière, l'IHEDN se rapproche tout naturellement de l'INHESJ, afin d'appréhender les questions globales aux problèmes contemporains de sécurité. Dans la droite ligne de ces profondes mutations et conformément aux orientations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008), le SGDN se transforme en un SGDSN doté de missions élargies.

A partir de là, l'idée que la sécurité puisse être pensée dans un seul axe et dans un seul périmètre devient illusoire. D'autant plus que Le livre blanc sur la défense et sécurité nationale (2013) pose que « la sécurité est en effet désormais reconnue comme un domaine de recherche important ». S'interroger sur l'objet de sécurité offre alors une multitude de possibilités pour chercher des réponses adaptées de sécurité globale nécessaires pour faire face à l'adversité. Pour ce faire, nous ne sommes pas favorables à ce que l'on appelle « rupture », avec tout ce qui se faisait avant ou tout ce qui se fait aujourd'hui. Mais au contraire, nous allons penser le passé afin de préparer l'avenir, pour vivre le présent.

La place est à un avenir intégrant l'hybridation des disciplines et la combinaison des savoirs afin de conduire une recherche sur cette problématique de la sécurité globale de demain. Mais attention, nulle question de faire de la sécurité globale un fourre-tout. Comme son nom l'indique, la théorie de sécurité globale se veut mobilisatrice de l'ensemble des concepts de sécurité (cf. Figure 1), sans pour autant diluer les savoirs constitués mais bien dans l'intérêt de garder un sens critique pour la compréhension des systèmes. Se croyant à l'abri derrière leurs frontières, les concepts uniques, singuliers et mono doctrinaires sont vulnérables face aux phénomènes actuels de la mondialisation. Chaque type de sécurité (économique, humaine, politique...) ne se situe pas en vase clos, il interagit avec les autres variétés de sécurité voisines ou lointaines, car nous vivons dans un monde global, complexe et interdépendant. Toute discipline a désormais sa place, sa légitimité mais dans une spirale intégrée. L'heure est à la réunion intellectuelle de l'interne et l'externe, l'international et le local, les généralistes et les spécialistes, les experts et les novices dans une approche systémique. Seulement, il ne suffit pas de l'écrire, l'adhésion cognitive de tous s'avère nécessaire pour réussir à fédérer.

Figure 1 : Quelques composantes de la sécurité globale



A ce sujet, le Professeur Roucaute (2010a) souligne « l'esprit de la population est une des clés de la sécurité globale ». La sécurité globale devrait donc être partagée dans la pensée de tout individu, artisan de sécurité. Ainsi, le challenge est de pouvoir fédérer et créer de nouvelles synergies, « de mieux utiliser des potentiels dispersés » (Roche, 2007). Pour autant, penser la sécurité globale s'oppose radicalement à l'idée de penser une solution globale. Elle s'inscrit en faux contre « une sécurité tronquée, lézardée : une vision réconfortante » (Giovacchini, 2005). Malgré un monde global, il ne peut exister des réponses générales, toutes prêtes et reproductibles à souhait mais nous pourrions

rencontrer des solutions locales, hybrides, et souples inspirées de principes généraux durables comme par exemple : « mieux vaut prévenir que guérir ». Ceci étant dit, rendre intelligible cette approche et poser des principes sur ce sujet s'avère être un art difficile. Toutefois, des pionniers scientifiques de la sécurité globale ont commencé à livrer le fruit de leurs réflexions et à faire part de possibles solutions.

Selon le professeur Laclémence (2005), l'approche globale de la sécurité se caractérise par des réponses qui s'inscrivent dans « un triptyque sécuritaire : l'urgence égalitaire, la proximité affective et la sûreté permanente ». La première réponse étant du ressort institutionnel, la seconde de la relation sociale territoriale et, enfin, la dernière des grâces des évolutions technologiques. Pour le Professeur Roucaute (2010b), trois facteurs fondamentaux favorisent l'apparition de la théorie de sécurité globale : « la révolution numérique et des sciences de l'infiniment petit, le surgissement d'un nouvel ordre international et la mondialisation des échanges de biens, de signes et de personnes ». Pour lui, la nouvelle donne passe par une nouvelle gouvernance de la sécurité « qui mêle des structures européennes hybrides, les actions des Etats, des associations et du privé ». Enfin, pour le Professeur Roche (2010), « la sécurité globale rappelle ainsi que la sécurité est le premier des droits individuels dont la mise en œuvre est assurée par un partage de responsabilités entre acteurs publics et acteurs privés, entre l'Etat et la société civile ».

Que proposent ces chercheurs dans la définition de sécurité globale ?

En première analyse, penser sécurité globale relèverait d'un mouvement de partage des réflexions, des responsabilités et des actions. Toutes les combinaisons deviendraient possibles, voire souhaitables à travers le spectre des entités concernées pour faire avancer la métamorphose de la sécurité.

Maintenant, d'autres pierres peuvent être apportées pour bâtir un édifice théorique commun de sécurité globale. Reste que construire la théorie de sécurité globale impose de comprendre ses phénomènes, ses dimensions et ses mécanismes. Entre dimensions objectives et subjectives, le labyrinthe de la connaissance demande à être illuminé. C'est pourquoi, pour aider à comparer, à distinguer donc à comprendre, nous avons élaboré un tableau d'analyse qui pourrait correspondre à l'échelle d'observation de la sécurité globale (cf. Tableau 3), en s'appuyant sur les travaux de Desjeux (2004) relatifs aux sciences sociales. Aide précieuse à la compréhension s'il en est, il s'articule selon deux axes :

- L'un, horizontal, délimitant les niveaux d'analyse de la sécurité globale allant du macrosocial au nano-individuel. Chaque niveau définit un milieu, du plus large à l'infiniment petit, où la sécurité va pouvoir être regardée, examinée et considérée.
- L'autre, vertical, guidant le lecteur sur des échelons de précision. En fonction du niveau d'analyse retenu, le regard va pouvoir être porté sur le référent ou sujet de recherche, les secteurs concernés, les objets de recherche possibles, l'éclairage probable apporté et les angles disciplinaires utilisables. Suivant la problématique de recherche, chaque

niveau peut utilement être analysé et étudié venant ainsi enrichir d'un élément scientifique la théorie de sécurité globale.

Tableau 3 : Echelle d’observation de la sécurité globale

Niveau	Macrosocial	Méso-social	Microsocial	Micro-individuel	Nano-individuel
Réfèrent ou sujet de la sécurité	• Système international • Continent, région • Europe, Etat(s), Nation • Système • Royauté • Société	• Organisation, firme • Institution, province • Gouvernement • Population • Structure • Médias	• Collectivités, entreprises • Coproduction sociale • Groupes, associations, clans, familles, tribus, communauté • Interactions entre acteurs sociaux	• Individu • Sujet • Agent • Acteur	• Cerveau ou cellules
Secteurs concernés	• Sécurité internationale • Sécurité humaine • Sécurité nationale	• Sécurité sociale • Sécurité politique • Sécurité économique • Sécurité civile • Sécurité publique...	• Sécurité collective • Sécurité commune	• Sécurité individuelle	• Déterminismes biologiques • Système immunitaire • Instinct de survie et de défense
Objet de recherche	• Culture, idées • Valeurs, normes, éthique • Politique	• Commerce, finance, budget • Dispositifs de sécurité • Activités humaines	• Lobbies • Missions, opérations • Actions collectives	• Dispositions • Attitudes • Comportements / Pratiques	• Processus physiologiques • Processus neurologiques
Eclairage apporté	• Coopération • Relations internationales • Paix, guerre	• Prévention des risques • Gestion des crises • Organisation (apprenante)	• Pratiques prof. et activités • Conduite sociale • Compétences	• Relations interpersonnelles • Conduites individuelles • Décisions	• Besoins • Structure psychique • Mécanismes organiques
Angle disciplinaire	• Sciences humaines • Sciences sociales • Sciences politiques	• Sociologie des organisations • Formation pour adultes • Economie, cindynique	• Management, ergonomie • Sociologie • Didactique professionnelle	• Socio-psychologie • Psychologie • Apprenance	• Biologie • Neurologie • Génétique

3.2. Une co-production de la sécurité globale

La sécurité n'est pas l'affaire de tous. Pourquoi y a-t-il chaque année en France 11 millions d'accidents de la vie courante avec 4,5 millions de blessés et 19 000 décès¹⁵ ? Face à ce type de phénomène, qui fait quoi ? Qui est responsable ?

Jusqu'à une période encore récente, la responsabilité de la sécurité incombait exclusivement à l'Etat. Les nombreux incidents, accidents, catastrophes et autres situations de crise montrent combien ce principe ne peut plus être d'actualité. La sécurité est un domaine qui devrait être partagée par tous. A l'heure où les difficultés économiques touchent presque tout le monde, et particulièrement les Etats, la sécurité ne saurait être la seule obligation des gouvernants, des militaires, des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers. Les lignes budgétaires n'autorisent plus de recrutement massif de fonctionnaires pour répondre à l'explosion du nombre de sollicitations des services publics de sécurité. Avec un tel système sous tensions, les questions d'insécurité viennent périodiquement faire la une dans les médias et alimentent systématiquement les débats politiques. Ce contexte souligne malheureusement que la sécurité n'est pas l'affaire de tous.

Pourtant, la sécurité n'est pas l'affaire des autres, « la sécurité nous concerne tous » (Laclemence, 2005). Elle appelle la mobilisation de tous, tous azimuts. Sans catastrophisme ni paranoïa aucune, mais avec discernement et régularité, il faudrait que toute personne puisse user d'autonomie et de responsabilité pour penser sa sécurité. Le bien-être de millions de personnes du monde passe par une pensée développée de chacun sur la sécurité. Car, « aujourd'hui, une menace pour l'un d'entre nous constitue une menace pour tous » (Rapport des Nations Unies, 2004). Une pensée à l'égard de la sécurité par l'un d'entre nous constitue une plus grande sécurité pour tous.

Dire tous est une invitation à aller chercher au niveau microsociologique l'unité de pensée afin de se donner d'autres opportunités de sécurité qui resteraient sinon enfermées dans une dimension macrosociale. Comme le suggèrent Martuccelli et de Singly (2009), « c'est désormais à l'échelle de l'individu qu'il faut parvenir à construire l'intelligibilité des phénomènes sociaux » tel que celui de la sécurité globale. L'illustration à cette invitation pourrait se caractériser dans l'article 4 de la loi de modernisation de la sécurité civile¹⁶. En venant redessiner la chaîne des secours par institutionnalisation de l'implication de tous, à tous les niveaux, pour faire face à la multiplication des situations de crise, la loi dispose que « toute personne [qu'il s'agisse d'un individu ou d'une personne morale] concourt par son comportement à la sécurité civile », en tout temps, en tout lieu, en fonction de ses compétences et de la situation rencontrée. Pire, sa circulaire d'application¹⁷ précise cet objectif national en signalant qu'il faut « redonner toute sa place à l'engagement responsable du citoyen, qui doit devenir un acteur¹⁸ de la sécurité civile, susceptible de participer au traitement

15. Prévenir les accidents de la vie courante. Le Livre blanc (2008).

16. op. cit.

17. Circulaire NOR INT/E/04/00109/C du 30 août 2004 portant sur la loi de modernisation de la sécurité civile.

18. Ecrit en gras dans la circulaire.

de la crise en appui des spécialistes ». La traduction de cette disposition est que la sécurité civile est l'affaire de tous, un processus où chaque personne, chaque structure et chaque institution doit se sentir responsable. Ainsi, cette loi de 2004 modifie profondément la structuration du dispositif global de sécurité français par un principe d'amélioration de la cohérence du système en énonçant une responsabilité partagée dans ce domaine. Le partage de cette responsabilité en vue d'une promotion de la sécurité nécessite de s'inscrire dans une démarche globale qui repose notamment sur une production active de tous.

Or, « la sécurité est d'abord ce que les acteurs en font » (Wendt, 1992). Tout à chacun peut être acteur, observateur ou consommateur. Ne pas adopter uniquement une posture de consommateur, voilà un véritable enjeu citoyen et sociétal. L'idée est que la sécurité globale subsiste, se développe et se renforce par une co-production de l'Etat, la société et chaque individu. La coproduction de sécurité s'entend comme la coprédaction et la cogestion aux situations de crise. Elle peut être aujourd'hui le fruit de quiconque. Dans cette vision, l'être humain est placé au centre de tout pour une sécurité par tous et pour tous.

Comme le suggère Castagnino (2000), pouvons-nous espérer une « généralisation de l'attitude de sécurité » pour demain ? Nul ne le sait encore, mais c'est de nos dispositions et nos pratiques que dépendent la construction et la stabilisation d'un nouveau système de sécurité durable pour tous. Loin des pensées Hobbesiennes, considérant l'Homme comme un loup pour lui-même, la devise du « Protège-toi de toi-même »¹⁹ prend tout son sens et devrait s'envisager comme l'une des dimensions principales de la sécurité globale. Ainsi, parler de sécurité globale implique désormais une coproduction de la sécurité par tous.

« La sécurité est l'affaire de tous » est-elle un aphorisme²⁰ ou une imaginaire pensée ? Cette rhétorique de la sécurité est venue en butte à l'une des croyances les plus ancrées au sein de la société française : la certitude que la sécurité relevait exclusivement de la responsabilité de l'Etat et de ses services. En plus, le contexte économiquement difficile dans lequel nous sommes, contraint les Etats à faire des arbitrages sur les moyens mobilisés, à mobiliser et mobilisables. Constat est fait de la fragilité du système actuel de sécurité. Sans aucune mesure, plusieurs axes peuvent être envisagés afin d'enrayer ce déferlement, ces dérèglements, ces ruptures d'équilibre : augmenter le nombre d'intervenants publics de sécurité, déléguer la sécurité au privé, unir les forces en présence, etc.

Tout peut paraître bon, mais l'option choisie ici est de dire, si tout le monde participe activement à la construction et à la pérennisation de la sécurité globale, il se peut que nous arrivions à mieux manager les situations de crise. Tout le monde veut dire tous les individus. Mais, comment être sûr que quiconque concourt activement à la sécurité globale ? Cette question convoque des recherches sur les dispositions des individus par rapport à

19. Inscription sur la main située à l'ENSOSP - Aix-en-Provence.

20. Une proposition concise résumant un point essentiel d'une théorie.

la sécurité. Il est donc urgent et important de « comprendre pourquoi les individus [...] font ce qu'ils font, pensent ce qu'ils pensent, sentent ce qu'ils sentent, disent ce qu'ils disent » (Lahire, 2012) vis-à-vis de leur sécurité.

BIBLIOGRAPHIE

AXWORTHY, L. (1999). La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation. In *Politique étrangère* n°2, 64e année. pp. 333-342.

BABIN, C. (2005). Autour du catastrophisme : des mythes et légendes aux sciences de la vie et de la terre. Paris : Editions Vuibert. 167 p.

BALZACQ, T. (2003). La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse. In *Fédéralisme Régionalisme, Volume 4 : 2003-2004 - Régions et sécurité*. Disponible sur : <http://popups.ulg.ac.be/federalisme/document.php?id=216> [consulté le 3 mars 2011].

BAUER, A. (2008). Déceler-Etudier-Former, une nouvelle voie pour la recherche stratégique – Rapprocher et mobiliser les institutions publiques chargées de penser la sécurité globale. Rapport au Président de la République et au Premier ministre. In *La cahiers de la Sécurité, supplément n°4*. 168 p.

BAUER, A. et PEREZ, E. (2009). Les 100 mots de la police et du crime. Paris : PUF. Collection Que sais-je ? 127 p.

BECK, U. (1986). *Risikogesellschaft*. Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main. Traduction française par BERNADI, L. (2008). *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Editions Flammarion. 521 p.

BERGSON, H. (1969). *La pensée et le mouvant - Essais et conférences*. Paris : Les Presses universitaires de France. 294 p.

BIGO, D. (1998). L'Europe de la sécurité intérieure : penser autrement la sécurité. In Anne-Marie Le Gloannec, *Entre Union et nation. L'État en Europe*, Paris, Presses de sciences po, 1998. pp. 68.

BOOTH, K. (1997). *Security and Self : Reflections of a Fallen Realist*. In Krause, K. et William, M.-C. (dir.). *Critical Security Studies : Concepts and Cases*. Minneaplis : University of Minnesota Press. pp. 83-119.

BRUNIER, S. (2008). Des milliards de planètes dans la Voie lactée... mais une terre unique. *Science et vie : Une terre unique ? Mensuel* n°1093. 158 p.

BUZAN, B. (1983). *People, States and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*. Brighton : Harvester Wheatsheaf, 2e éd. (1991). 393 p.

CASTAGNINO, J.C. (2000). Sécurité & prise de risque en EPS. 12 p. Disponible sur : <http://eduka.free.fr/eps/capeps/ecrit2/Risqetsecu.pdf> [consulté le 10 avril 2011].

CEYHAN, A. (1998). Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres. In *Cultures & Conflits : Sécurité et immigration*, n°31-32. pp. 39-62.

Centre Québécois de Ressources en Promotion de la Sécurité et en Prévention de la Criminalité - CQRSPC (2010). Sécurité et promotion de la sécurité. 5 p. Disponible sur : http://www.crpssc.qc.ca/default.asp?fichier=mission_securite.htm [consulté le 14 novembre 2010].

CLAIR, P. (1964). Economie et sécurité. Paris : Editions Cujas – Collection « Connaissances économiques ». 213 p.

CLOSSET, L. (2005). Imaginer la sécurité globale. In J. Lemaire et P. Laclémence (éd.). Imaginer la sécurité globale. Bruxelles : Editions Espace de Libertés. pp. 33-40.

Défense et sécurité nationale, Le Livre blanc (2008). Paris : Odile Jacob. La documentation Française. 336 p.

Défense et sécurité nationale, Le Livre blanc (2013). Paris : La documentation Française. 160 p.

DE MONTBRIAL, T. (2007). Sécurité et libertés : sont-elles finalement conciliables ? In N. Arpagian (dir.). Liberté, Egalité... Sécurité. Paris : Editions Dalloz. pp. 173-193.

DESJEUX, D. (2004). Les sciences sociales. Paris : PUF. 128 p.

GIOVACCHINI, L. (2005). La sécurité globale : une utilisation encore fragmentaire ? In J. Lemaire et P. Laclémence (éd.). Imaginer la sécurité globale. Bruxelles : Editions Espace de Libertés. pp. 107-114.

GROS, F. (2012). Le principe de sécurité. NRF essais : Editions Gallimard. 286 p.
HEIDERICH, D. (2009). L'incertaine équation médiatique en situation de crise. In Cahiers de la sécurité n°10 : Les crises collectives au XXI^e siècle : Quel constat ? Quelles réponses ? Paris : INHES. pp. 117-123.

HEILMANN, E. (2012). Parlons sécurité en 30 questions. Paris : La documentation Française. 86 p.

HINGRAY, M.-C. (2003). Sécurité extérieure / Sécurité intérieure : convergences et différences : Quels objectifs et quelle politique pour la France ? In La lettre de géostratégie 2000, n°60, Octobre 2003. Disponible sur : <http://geostrategies2000.pagesperso-orange.fr/603.htm> [consulté le 16 novembre 2009].

HOBBS, T. (1651). Le Léviathan. Paris : Gallimard. Folio essais. 1027 p.
KRAUSE, K. (2004). Approches critique et constructiviste des études de sécurité. In Approches théoriques des études de sécurité. pp. 600-612. Disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001309.pdf> [consulté le 28 juin 2011].

LACLÉMENCE, P. (2005). Vivre ensemble sans nos peurs. « Le triptyque sécuritaire : urgence, proximité, sûreté ». In J. Lemaire et P. Laclémence (éd.).

Imaginer la sécurité globale. Bruxelles : Editions Espace de Libertés. pp. 7-26.
LAHIRE, B. (2012). Monde pluriel : penser l'unité des sciences sociales. Paris : Editions du Seuil. 396 p.

LUSSAULT, M. (2013). Un nouveau monde à penser. In Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, n°33, décembre 2013. pp. 37-39.

MACLEOD, A. (2004). Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique. In Cultures et Conflits n°54 : Approches critiques de la sécurité. pp. 13-51.

MARTUCCELLI, D. et DE SINGLY, F. (2009). Les sociologies de l'individu. Paris : Armand Colin. 128 p.

MAURICE, P. et al. (1998). Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels. Québec : CQRSPSC. 31 p.

NÉE, G. (2009). Sureté, sécurité, insécurité. D'une description lexicologique à une étude de discours de presse : la campagne électorale 2001-2002 dans le quotidien Le Monde. Sous la direction de Sonia Branca-Rosoff. Université Sorbonne Nouvelle – Paris III. Thèse de doctorat : Sciences du langage. 437 p.

NOUYRIGAT, V. (2012). Le défi de la globalisation : quand la complexité du monde le fragilise. In Science & Vie, hors-série : Un siècle de catastrophe. pp. 104-109.

PERETTI-WATEL, P. (2000). Sociologie du risque. Paris : Armand Colin. 286 p.

PFISTER, C. (2002). Surmonter les catastrophes naturelles : les stratégies de 1500 à nos jours. In Pfister, C. (éd.), Le Jour d'après. Surmonter les catastrophes naturelles : le cas de la Suisse entre 1500 et 2000. Bern : Haupt. pp. 209-255.
Rapport mondial sur le développement humain : Les nouvelles dimensions de la sécurité humaine (1994). Programme des Nations Unies pour le développement. New York.

Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Un monde plus sûr : notre affaire à tous (2004). Nations Unies. 109 p.

REY, A. (dir.) (2010). Dictionnaire historique de la langue française. Paris : Dictionnaires LE ROBERT, 4e éd. 2614 p.

ROCHE, J.-J. (2007). Sécurité globale et relations internationales : Réflexions de l'Association des formations universitaires de défense, de relations internationales et de sécurité. In Cahiers de la sécurité n°2 : Sécurité globale et relations internationales. Paris : INHES. pp. 1-7.

ROCHE, J.-J. (2010). Sécurité et défense globales. In Cahiers de la sécurité n°14 : Une revue scientifique pour penser la sécurité globale. Paris : INHESJ. pp. 16-19.

ROTHSCHILD, E. (1995). What is Security ? In *Daedalus*, vol. n°124, n°3. pp. 53-98.

ROUCAUTE, Y. (2010a). Avant-propos : Une revue scientifique pour penser la sécurité globale. In *Cahiers de la sécurité n°14 : Sécurité globale*. Paris : INHESJ. pp. 7-15.

ROUCAUTE, Y. (2010b). Le bouleversement inachevé européen. In *Cahiers de la sécurité n°14 : Sécurité globale*. Paris : INHESJ. pp. 31-44.

SANÉ, P. (2009). Avant-propos. In *La Sécurité Humaine : Approches et Défis*. Paris : UNESCO. pp. XIII-XV.

TOURAINÉ, A (2013). *La fin des sociétés*. Paris : Editions du Seuil. 665 p.
UNESCO (2001). *Recommandations finales*. In *What Agenda for Human Security in the Twenty-First Century ?* Paris, UNESCO, 2e éd., 2005. pp. 225-229.

VIRET, J. et QUEYLA, J.-L. (2008). *Sécurité civile : organisations et missions*. Paris : Les Editions des pompiers de France. 287 p.

WÆVER, O. (1997). *Concepts of Security*. Institute of political Sciences : University of Copenhagen. 17 p.

WALT, S. (1991). The Renaissance of Security Studies. In *International Studies Quarterly*, vol. 35, n°2. pp. 211-239.

WALTER, F. (2008). *Catastrophes : une histoire culturelle XVIe-XXIe siècle*. Paris : Editions du Seuil. 383 p.

WALTZ, K.N. (1979). *Theory of International Politics*. Addison-Wesley Pub. Co. 251 p.

WARUSFEL, B. (1994). Les notions de défense et de sécurité en droit français. In *Revue Droit & Défense*, n°94-4, octobre 1994. pp. 11-20.

WENDT, A. (1992). Anarchy is What States Make of It : The Social Construction of Power Politics. In *International Organization*, vol. 46, n°2. pp. 391-425.

WYN JONES, R. (1999). *Security, Strategy and Critical Theory*. Boulder : Lynne Rienner Publishers. 191 p.
